## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



# Edition Chronologique n°2 du 9 janvier 2009

## TEXTE SIGNALE

# ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

Du 25 novembre 2008

### DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense.

Du 25 novembre 2008

### NOR D E F F 0 8 2 8 2 4 5 A

### Texte modifié:

Arrêté du 15 mars 2006 (n.i. BO ; JO n° 75 du 29 mars 2006, texte n° 4 ; JO/108/2006. ; BOEM 410.6.1, 508-313) modifié.

Référence de publication : JO n° 284 du 6 décembre 2008, texte n° 31 ; signalé au BOC 2/2009.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 25 novembre 2008, le tableau figurant dans l'arrêté du 15 mars 2006 portant institution de régies de recettes et de régies d'avances auprès des services extérieurs relevant de la direction centrale du service d'infrastructure de la défense est modifié comme suit :

ORGANISME DOTÉ D'UNE RÉGIE D'AVANCES	ANCIEN MONTANT	NOUVEAU MONTANT
	MAXIMAL	MAXIMAL
	de l'avance accordée	de l'avance accordée
	au régisseur	au régisseur
	(en euros)	(en euros)
Établissement du génie, à Limoges (Haute-Vienne)	18 000,00	25 000,00